

RAPPORT SUR :

- LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU
- L'ASSAINISSEMENT

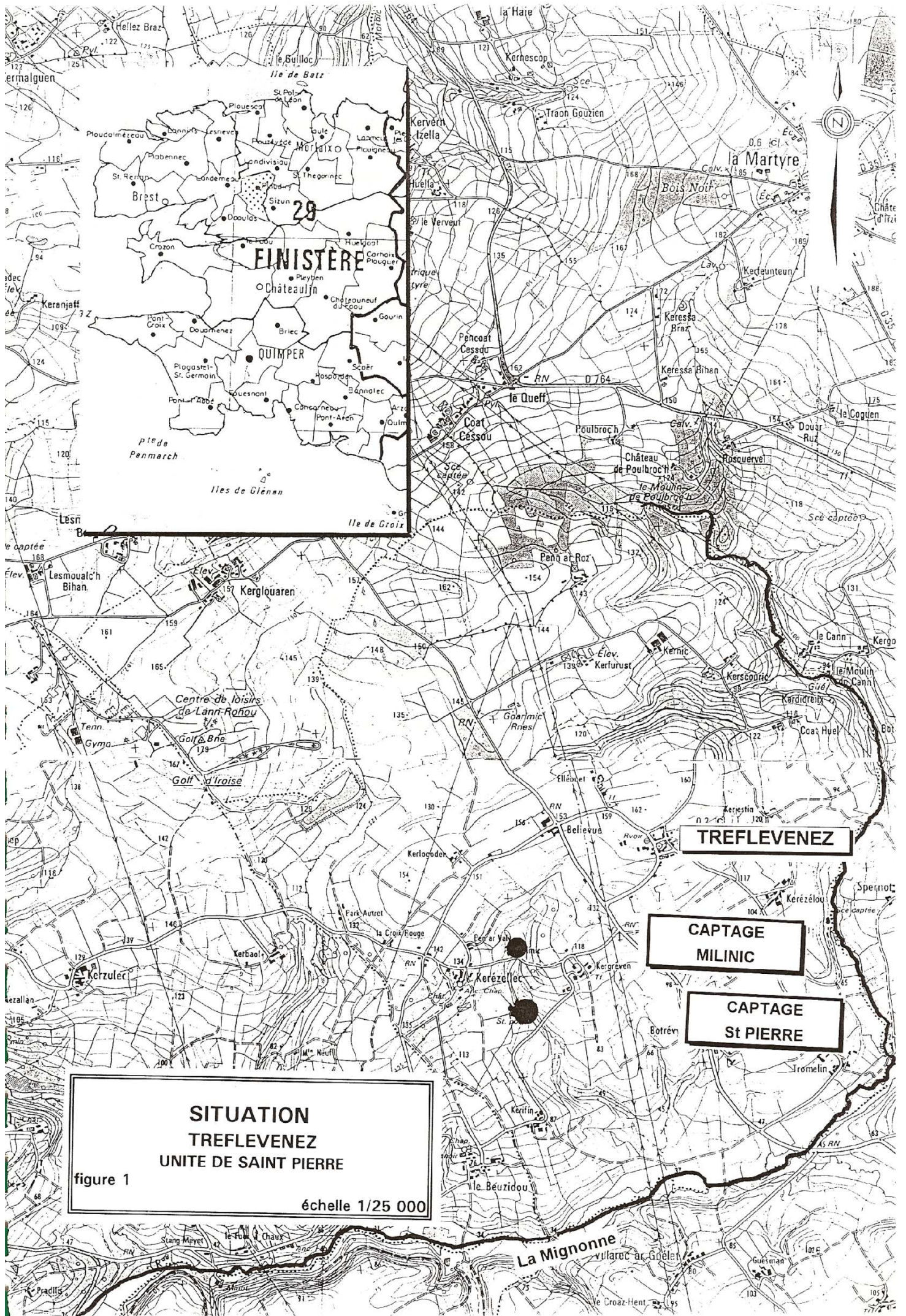
ANNEE 2011

COMMUNE DE TREFLEVENEZ



Statue de Saint-Pierre





**SITUATION
TREFLEVENEZ
UNITE DE SAINT PIERRE**

figure 1

échelle 1/25 000

LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. LA RESSOURCE

La Commune de TREFLEVENEZ, d'une superficie de 965 ha, est située dans le Nord Finistère sur le Canton de PLOUDIRY et appartient à l'arrondissement de Brest (figure 1).

Le territoire communal situé dans le bassin versant de l'Elorn, SAGE de l'Elorn, est limité à l'Est et au Sud par la rivière de la « Mignonne » qui se jette en aval dans la rade de Brest, à DAOULAS.

La Commune détient une source principale, dite captage de « Saint-Pierre », gérée de 1963 à 1969 par une association syndicale autorisée (association de la « Fontaine Saint-Pierre »), aujourd'hui dissoute au profit de la Commune. Cette source captée vers les années 1960 alimente depuis 1970 le réseau communal.

L'ouvrage est renforcé par le captage secondaire de « Milinic » depuis 1976.



Protection des Captages

Déclarée d'utilité publique en octobre 2001, la protection des captages est matérialisée par un périmètre protégé réparti en :

- | | | |
|---|---------------------------------|------------------|
| - zone de protection immédiate pour | 00 ha 05 a 15 ca à Saint-Pierre | } inclus en P.A. |
| - zone de protection immédiate pour | 00 ha 73 a 45 ca à Milinic | } inclus en P.A. |
| - zone de protection rapprochée A pour | 33 ha 00 a 34 ca | |
| - zone de protection rapprochée B pour | <u>32 ha 66 a 13 ca</u> | |
| Soit un total de Périmètre de | 65 ha 66 a 47 ca | |

Afin de respecter au mieux les préconisations et interdictions liées à cette protection, la commune est devenue propriétaire de la majorité des terres situées en périmètre A.

Quatre familles résident sur ce périmètre A. Elles conservent leurs propriétés.

II. LE RESEAU D'ALIMENTATION ET VOLUMES CORRESPONDANTS

Le réseau d'adduction communal (figure 2) est alimenté essentiellement par production à partir de l'unité de « Saint-Pierre ». Elle comprend le captage principal dit de « Saint-Pierre » desservi en continu par l'ouvrage de « Milinic ».

Unité de production

Description des organes de production de l'unité de « Saint-Pierre » (figure 3) :

- La ressource comprend un puits captant de 2,50 m de côté, implanté vers les années 1962, et deux captages sommaires, situés 400 m en amont. Ces derniers alimentent gravitairement l'ouvrage principal.

L'eau brute subit un traitement classique (désinfection depuis 1984 et neutralisation depuis 1986) à la station de « Saint-Pierre » puis elle est refoulée vers le réservoir par deux pompes immergées de 15 m³/h.



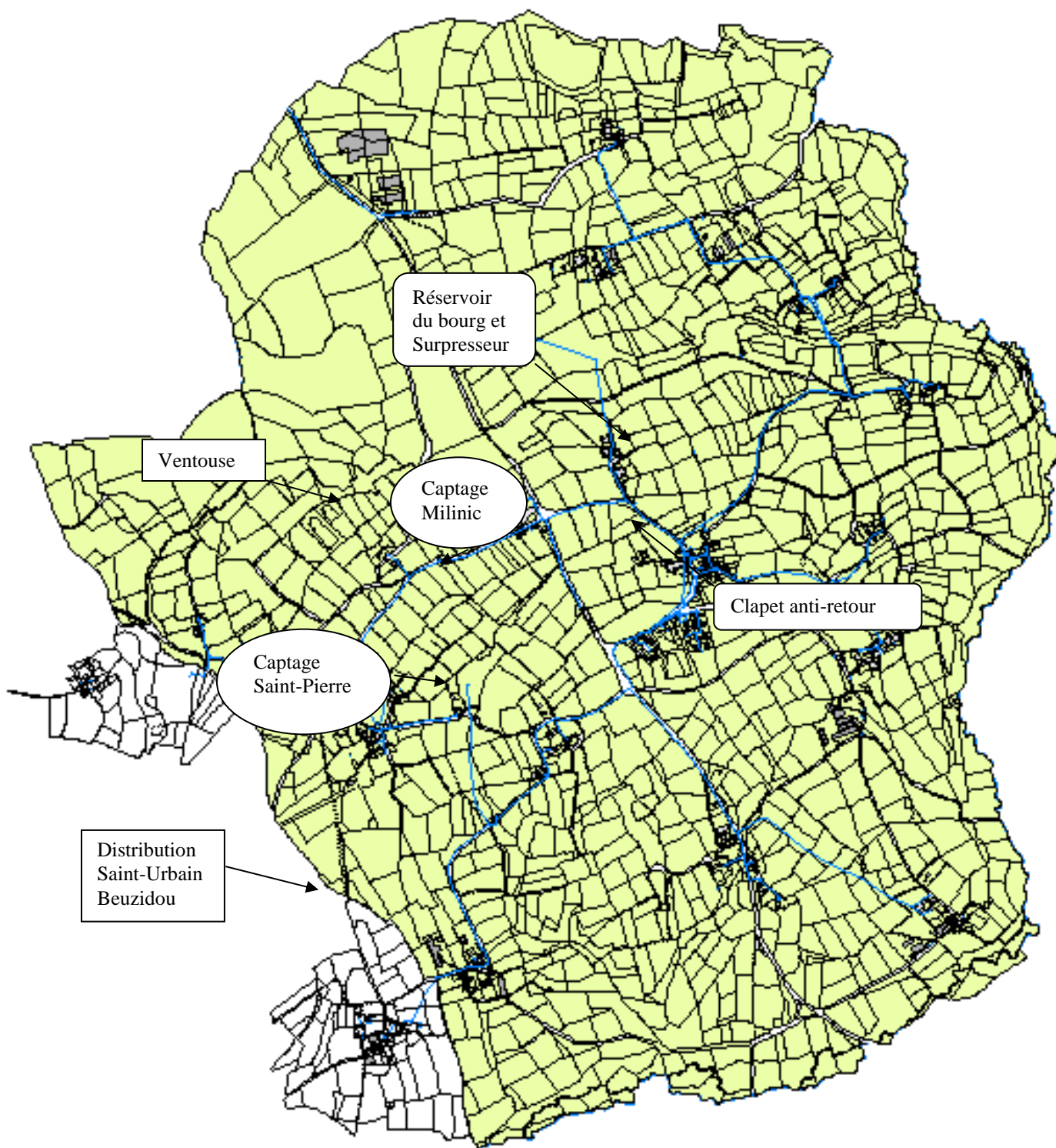
Station Saint-Pierre

- Le réservoir enterré du bourg a une contenance de 150 m³ et dessert gravitairement le Sud de la Commune. Un surpresseur assure la distribution des points hauts et de la rue Coat ar Bourg.
- La station de surpression fonctionne sur un ensemble de 3 électro-pompes centrifuges externes LOWARA (3 x 1,5 Kw) en inox, à vitesses variables. Permutation et cascade des pompes en automatique. Réservoir tampon de 500 L.
- Une ventouse installée au niveau haut du réseau (entre les carrefours de Kerlogoden et Pen ar Valy) permet l'évacuation de l'air du réseau.

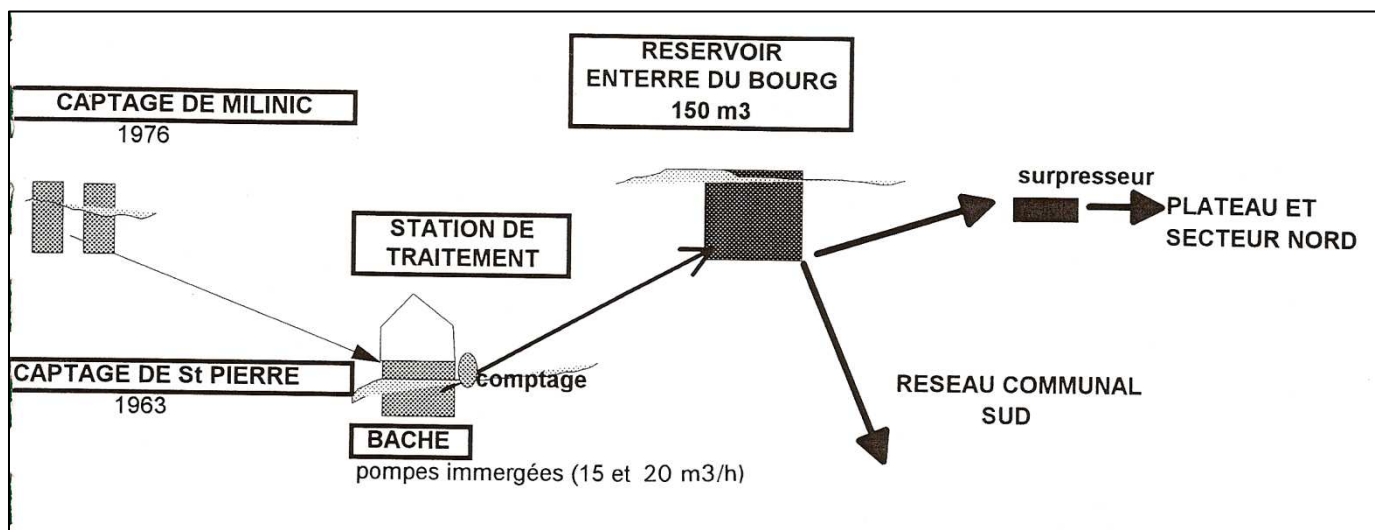


Electro-pompes

- Le comptage volumétrique est réalisé en sortie de station à Saint Pierre et en sortie de station de surpression au bourg.
- La station de surpression est reliée au pompage de Saint-Pierre par un système informatique de télégestion, afin de sécuriser le remplissage de la réserve du bourg et d'optimiser la consommation électrique sur les heures de pompage.



RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU DE TREFLEVENEZ
Figure 2 échelle 1/25 641



SCHEMA HYDRAULIQUE DE TREFLEVEZ
Figure 3 **Unité de Saint-Pierre**

Le réseau communal n'étant pas développé dans le secteur Nord – Nord/Ouest de la Commune, la zone industrielle « des Landes » est desservie par le réseau de Ploudiry-La Martyre, géré par le Syndicat Intercommunal de Plateau de Ploudiry, (S.I.P.P.), soit 5 compteurs (3 abonnés) pour une consommation totale de 4.267 m³.

Le réseau a une longueur totale de **16,60** Kms de conduites en PVC de 160 à 30 mm. Il figure sur la cartographie informatique de la commune.

RESSOURCE	Année	Volume mis à disposition	Volume facturé	Rendement
Saint-Pierre et Milinic	2011	34.639 m ³	25.335 m ³	73.14 %
Saint-Pierre et Milinic	2010	38.671 m ³	25.549 m ³	66.07 %
Saint-Pierre et Milinic	2009	35.287 m ³	23.579 m ³	66,82 %
Saint-Pierre et Milinic	2008	31.135 m ³	23.784 m ³	76,39 %
Saint-Pierre et Milinic	2007	34.621 m ³	26.513 m ³	76,58 %

Ce réseau fonctionne en refoulement - distribution.

Tréflénévez fait partie des 142 communes (405.200 habitants) du Département du Finistère dites « indépendantes » sur 283 communes.

Comme 91 de ces 142 communes (203.300 habitants), Tréflénévez fonctionne en régie communale produisant une partie ou la totalité de leur eau potable, 51 communes ont opté pour une délégation du service public (201.900 habitants).

141 communes sont regroupées en Etablissements Public de Coopération Intercommunale (34 EPCI : 26 représentant 117 communes ont une délégation de service pour 466.200 habitants et 8 représentant 24 communes sont en régie pour 41.910 habitants).

III. LES ABONNES AU SERVICE DE L'EAU

La population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2011 est de 284 habitants, et de 292 habitants en population totale. La Commune de Tréflévénez effectue la facturation à l'ensemble des administrés, ainsi qu'aux habitants du lieu-dit « Beuzidou » situés sur la Commune de SAINT-URBAIN, (qui totalise pour 2011 : 4.008 m³ pour 5 abonnés dont une exploitation agricole).

Les établissements EMILY et ROLLAND sont desservis par le S.I.P.P.

Le nombre de factures en 2011 était de 121.

IV. LA QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau brute du captage principal fait l'objet d'un suivi systématique par le Département « Santé- Environnement » de l'A.R.S. Agence Régionale de Santé Bretagne.

Le Rapport du Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, Bilan 2011 des Adductions Communales de TREFLEVENEZ rendu par le Service Santé Environnement, dit ceci :

**«L'eau a présenté une bonne qualité bactériologique.
Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.»**

Qualité de l'eau distribuée

1. Bactériologie : 6 analyses conformes sur 6 réalisées
2. Dureté : TH moyen de 16 °F eau peu calcaire
3. Fluor : l'eau est généralement pauvre en fluor (-0,5 mg/l en moyenne). Un apport complémentaire en fluorures, après avis médical, est conseillé pour prévenir la carie dentaire.
4. Nitrates : 6 analyses conformes à la valeur réglementaire de 50 mg/l sur 6 réalisées
Teneur maximale : 31 mg/l Teneur moyenne : 30 mg/l
5. Pesticides : 1 analyse conforme sur 1 réalisée à la mise en distribution
Limite réglementaire : 0,1 µg/l par molécule

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

BILAN 2011 AC TREFLEVEZ_

Dans le cadre du contrôle sanitaire exercé par l'ars, 8 échantillons d'eau représentatifs ont été analysés par le LABORATOIRE IDHESA BRETAGNE OCEANE agréé par le Ministère de la Santé. La gestion de la distribution est assurée par la MAIRIE DE TREFLEVEZ le nombre d'abonnés est de 121

bilan quantitatif et qualitatif

conformité bactériologique et chimique (Oui/Non) et nombre d'analyses

Installation	Nom	Bactério	Chimie	CAP			TTP		UDI
				RP	P1	P2	D1		
CAPTAGE STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION UNITE DE DISTRIBUTION	SAINT-PIERRE_	O	O	1					
	SAINT-PIERRE_	O	O		1	2			
	SAINT-PIERRE_	O	O					4	

statistiques par installation

Installation	Nom	Libellé du paramètre	Unité	Valeur moy.	Valeur maxi	Limites de qualité maxi	Nbre de valeurs
CAPTAGE	SAINT-PIERRE	Aluminium total µg/l	µg/l		28,00		1
		AMPA	µg/l		0,00	2	1
		Atrazine déséthyl	µg/l		0,00	2	1
		Glyphosate	µg/l		0,00	2	1
		Isoproturon	µg/l		0,00	2	1
		Nitrates (en NO3)	mg/L	30	30,00	100	1
		STATION DE TRAITEMENT	SAINT-PIERRE_	Aluminium total µg/l	µg/l		12,00
AMPA	µg/l				0,00	0,1	1
Atrazine déséthyl	µg/l				0,00	0,1	1
Glyphosate	µg/l				0,00	0,1	1
Isoproturon	µg/l				0,00	0,1	1
Nitrates (en NO3)	mg/L			30	31,00	50	2
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l				18,60	100	1
UNITE DE DISTRIBUTION	SAINT-PIERRE_	Nitrates (en NO3)	mg/L	31	31,00	50	4

descriptif sommaire des installations

	Type de ressource	Débit moyen - m3/j	Protection	Date avis géologue	Date autorisation
CAPTAGE MILINIC	CAPTAGE D'APPOINT	220		12/09/99	30/10/01
CAPTAGE SAINT-PIERRE	CAPTAGE PERMANENT	90		12/09/99	30/10/01

	Type de traitement	Débit moy. - m3/j	Débit maxi - m3/j	Observations
STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION SAINT-PIERRE_	TRAITEMENT PHYS SIMPLE & DESINFEC	90	135	production : 34639 m3

	Eau distribuée - m3/an	Population	Observations
UNITE DE DISTRIBUTION SAINT-PIERRE_	25335	285	conduites : 100 % PVC , longueur : 12,3 km exportation : AC St Urbain 4008 m3 extension : 0 ml ; purges : 1/an

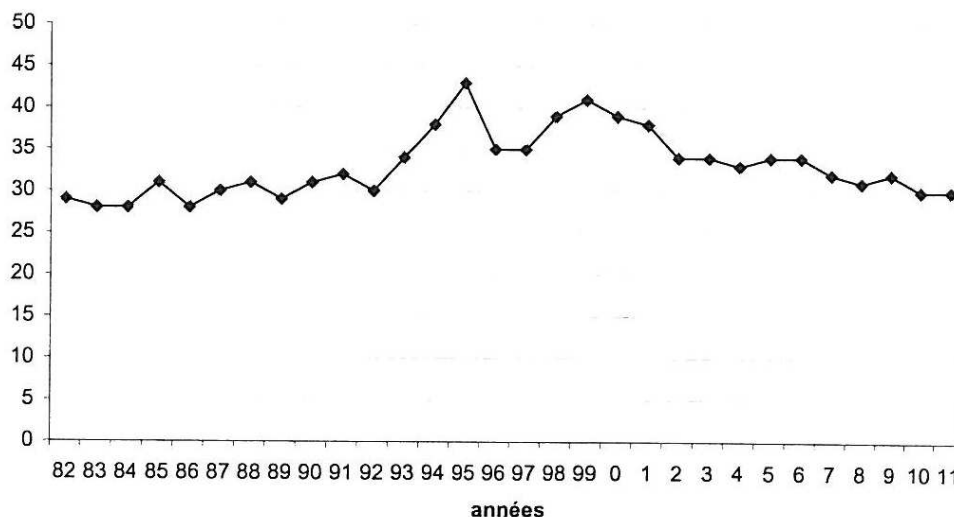
	Volume m3	Date dernier nettoyage	Observations
RESERVOIR DU BOURG TREFLEVEZ	150	01/03/11	absence de rechloration

observations générales

Le taux de conformité des prélèvements microbiologiques et physico-chimiques par rapport aux limites de qualité est de 100% sur les eaux mise en distribution et distribuées pour les paramètres recherchés. Un dépassement de la valeur de référence de 0/100 ml a toutefois été observé pour les bactéries coliformes, le 26 mai, avec un nombre de colonies estimé entre 1 et 3/100 ml. L'eau distribuée est également agressive vis-à-vis des métaux.

NO3 mg/l

CAPTAGE DE SAINT PIERRE



LES INDICATEURS FINANCIERS

I. SERVICE DES EAUX

En date du 24 janvier 2011, le Conseil a décidé une augmentation de 2,5 % de l'abonnement, des tarifs de m³ et de la location, pour l'année 2011. L'abonnement est de **61,50 €** Il sera calculé au prorata de l'année, en mois si changement d'abonné, avec un minimum de 15 € par abonné. Une location de **2,386 €** sera perçue pour tout compteur, la consommation du deuxième s'ajoute à celle du premier, rentrant dans les tranches prévues.

Evolution du prix hors taxes de l'eau de 2009 à 2011

révisé chaque année, avant le budget.

Année	2009	2010	2011
Rapport :		+ 3 %	+ 2,5 %
1 à 100 M3	0.708 €	0,725 €	0,743 €
101 à 1.000 M3	0.676 €	0,692 €	0,709 €
1.001 à 1.500 M3	0.578 €	0,592 €	0,606 €
1.501 M3 et plus	0.469 €	0,480 €	0,492 €

Par délibération du 12 janvier 2008, le Conseil municipal décide de supprimer la taxe communale Agence de Bassin de 0,040 €, et adopte les directives de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne concernant les nouvelles taxes. Taux à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- Redevance pour pollution d'origine domestique : 0,248 € m³
pour les abonnés au service de l'eau
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,152 € m³
pour les abonnés au service de l'assainissement

L'Agence de l'Eau ajuste ses redevances à celles des communes déjà redevables, sur une période de 5 ans. Afin de prélever les taxes exclusivement sur la consommation domestique, il est conseillé aux exploitants agricoles d'équiper leur habitation d'un compteur séparé.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Présentation d'une facture de 120 m³ en Euros

Année	2010	2011
INDEX	120 m³	120 m³
Abonnement	60,00	61,50
1 à 100 m ³	72,25	74,30
101 à 1.000 m ³	13,84	14,18
Location compteur	2,328	2,386
TOTAL	148,42	152,37
Redevance Agence de l'eau EP	21,60	29,76
TOTAL A PAYER	170,02	182,13

Notre prix moyen pour 120 m³ est de **1,27 €HT** ; il atteint les **1,52 €** avec la redevance pour pollution d'origine domestique. Depuis 2001 le règlement par prélèvement automatique est utilisé par plus de 40 % des abonnés.

Le prix moyen de l'eau potable dans le Finistère est de 1,71 € H.T/m³ pour une consommation annuelle de 120 m³ (1,66 € en 2008) et de 1,49 € HT pour l'eau d'origine souterraine.

Le prix de l'eau potable varie selon les communes de 0,57 à 6,52 € HT/m³

80 % du prix de l'eau se situe entre 1,26 € et 2,23€ HT

Forfait de branchement au réseau

En ce qui concerne les branchements au réseau d'eau, le tarif était de 743 € en 2010. Les travaux étant réalisés par les services du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry, le Conseil adopte leur tarification soit le forfait branchement à 762 € en 2011.

Etat de la dette en 2011 cf. Compte administratif 2011

La dette en capital à l'origine est de 27.570,05 €. Elle s'élève à 6.987,94 € au premier janvier de l'exercice 2011, y compris le prêt de la commune de 19.000 € (6.080 € de dette au premier janvier 2011).

L'annuité payée au cours de l'exercice est de 2.470,63 € ventilée en 2.427,94 € en capital et 42,69 € en intérêts.

Impayés sur facturation précédentes

(au 11 juillet 2012)

Sur les années précédentes, des impayés restent à recouvrer, à savoir en 2004 : 130,51 € ; en 2005 : 151,58 € ; en 2006 : 138,51 € ; en 2007 : 6767 € ; en 2009 : 19,74 € ; en 2011 : 459,96 soit un total de 967,97 soit une baisse des impayés de 42 % par rapport à l'année 2010.

Les travaux réalisés des exercices passés, en cours et futurs

↳ Terrains

1. Entretien des terres communales

La commune doit assurer l'entretien de ses terres classées en périmètre A. Celui-ci doit se faire par fauche et exportation d'herbe.

Une surface de 24 ha 91 a est partagée entre 6 exploitants, candidats à son entretien. Une convention, signée avec chacun d'entre eux, précise les conditions d'entretien et interdit notamment « d'y apporter des produits de quelque nature que ce soit ». Cette convention ne donne lieu à aucun échange financier.

Une réserve de chasse est instituée sur le périmètre A, gérée par l'association de chasse de la commune.

2. Entretien des propriétés privées

Afin d'aider les habitants du Périmètre A à respecter les interdictions et prescriptions de l'Arrêté de DUP, la Commune met à leur disposition, un désherbeur thermique.

Ils sont régulièrement informés des préconisations et interdictions liées au périmètre.

La Commune s'est engagée dans la charte de désherbage des espaces communaux signée avec le Syndicat du bassin versant de l'Elorn et de la Rivière de Daoulas.

↳ Etudes 2008, 2009 et 2010

Etude interconnexion de réseaux :

Réalisée par la DDA en 2008 pour un montant de 2.183 € HT, l'étude a recherché la possibilité d'interconnexion avec le syndicat du plateau de Ploudiry. Deux tracés ont été étudiés. Tous deux soulèvent des problèmes liés à la topographie, entraînant un coût prévisionnel élevé pour la réalisation d'un réseau. Le projet est abandonné car financièrement irréalisable.

Evolution du système de télégestion :

Le projet d'installation du transfert vocal sur la Télégestion est abandonné. Les données techniques ne permettaient pas la suppression des abonnements téléphoniques, ce qui était recherché. Les alertes sont transmises à 3 numéros de téléphone (SIPP, Maire et Adjoint).

Traitement du PH

La disparition annoncée d'extraction du lithotamme des Glénans a entraîné la recherche de produits de substitution et l'étude de la modification du système de traitement du PH. Etant donné le coût annoncé pour la modification de la station pour accepter l'utilisation de calcaire terrestre, il est décidé de s'orienter vers un produit de substitution.

↳ Réalisations 2011

1 Création d'un nouveau réseau Kerjestin – Kervézellou - Tromelin

Extensions de réseaux en provenance du Bourg vers Kerjestin et Tromelin via Kervézellou. Ces travaux permettent l'abandon des conduites à travers champs Botrévy/Tromelin et Bourg/Kerjestin /Kervézellou. Réalisées par le SIPP les 2 phases étalées sur 2010 et 2011 ont coûté 20.763€ HT pour une longueur de 2.250 m.

2 Remplacement d'une conduite à Kerscouric

Modification globale des raccordements des 4 propriétés du quartier de Kerscouric. Passage de la conduite principale en diamètre 63. Travaux réalisés par le SIPP pour un montant de 4.440€ HT.

↳ Projets 2012

Création d'une conduite de 800 m, reliant le quartier de Kerifin à Beuzidou (Saint Urbain), pour suppression de la conduite à travers champs.

Il est à noter que toutes les conduites nouvelles posées depuis 2010 sont accompagnées de fourreaux prévoyant le passage de la fibre optique. Ces travaux sont pris en charge par le budget de la commune.

I. ASSAINISSEMENT

Assainissement non collectif

Dans le cadre de l'obligation légale de création d'un SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) pour fin 2005, le Conseil municipal a transféré la compétence à la Communauté de communes par délibération du 8 septembre 2004.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les services de la communauté assurent les contrôles rendus obligatoires sur tous les assainissements non collectifs, moyennant une redevance annuelle.

STATISTIQUES SPANC - 2006-2011

Total Usagers recensés (au 01/01/2012)

117

nbr diagnostics faits :

116

Dossiers en attente de réalisation :

1

Refus de contrôle (redevance doublée) :

0

Reste à contrôler :

0

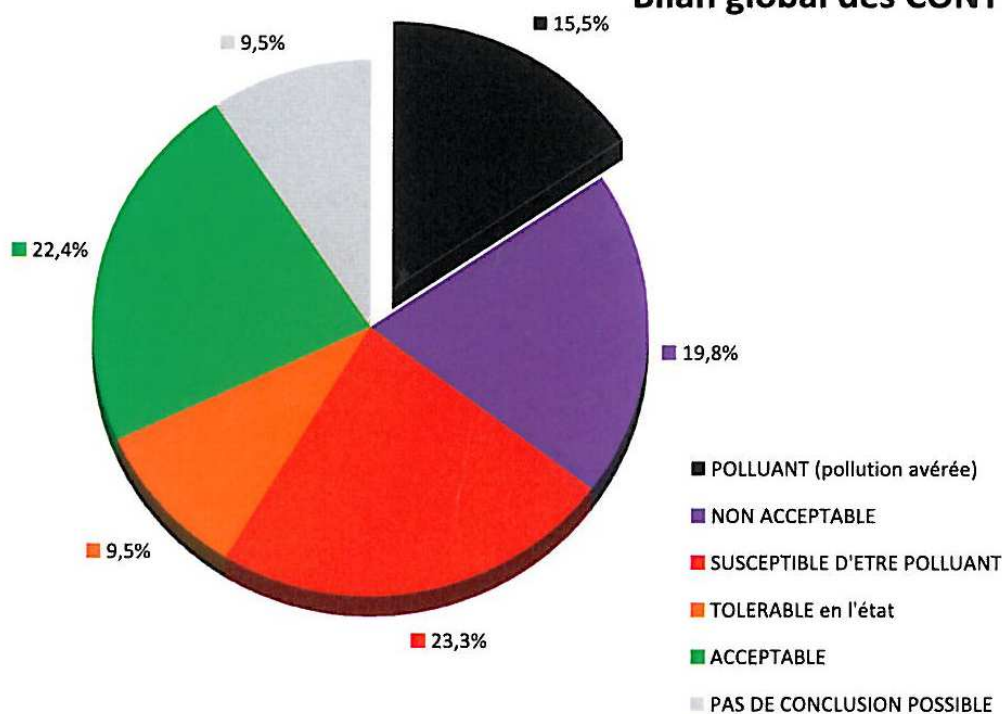
Soit :

100,0% de la commune contrôlée

CONTRÔLES DIAGNOSTICS

	TOTAL**	2007	2008	2009	2010	2011
POLLUANT (pollution avérée)	18	0	2	0	8	0
* NON ACCEPTABLE	23	0	4	1	14	1
SUSCEPTIBLE D'ETRE POLLUANT	27	0	3	0	14	0
TOLERABLE en l'état	11	1	0	0	3	1
* ACCEPTABLE	26	0	0	0	7	2
PAS DE CONCLUSION POSSIBLE	11	1	0	0	8	0
TOTAL	116	2	9	1	54	4

Bilan global des CONTROLES



Mutations ou Ventes

2007 2008 2009 2010 2011

Mutations

2 1 0 0 0

Assainissement collectif

Le réseau semi collectif permet le branchement de 9 habitations situées dans le bourg.

Par décision du Conseil municipal, en date du 24 janvier 2011, le tarif de l'abonnement est de 61,50 €. Il sera calculé au prorata de l'année, en mois si changement d'abonné, avec un minimum de 15 € par abonné. La taxe est portée à 1074 € par m³ consommé, soit une augmentation de 2,5 %.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Présentation d'une facture de 120 m³ en Euros

Année	2010	2011
INDEX	120 m ³	120 m ³
Abonnement ASSAINISSEMENT	60.00	61,50
1 à + m ³	125.76	128,88
ASSAINISSEMENT	185.76	190,38
Redevance Agence de l'eau ASS	12.96	18,24
TOTAL ASSAINISSEMENT	198.72	208,62

Notre prix moyen pour 120 m³ est de **1,59 €**; il atteint les 1,74 € avec la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Le prix moyen de l'assainissement dans le Finistère est de 1,72 € HT/m³ (1,63 € HT en 2008) pour une consommation annuelle de 120 m³.

Le prix de l'assainissement varie selon les communes de 0,50 à 3,71 € HT/m³
80 % du prix de l'assainissement se situe entre 1,07 € et 2,39 € HT.

Impayés sur facturation 2011

(au 11 juillet 2012)

Sur les 9 branchements en assainissement semi collectif, 1 abonné reste à devoir la somme de 219,45 €.

Projets de création d'une station collective de traitement des eaux usées

Les services communautaires du SPANC ont relevé dès 2006, la non-conformité de très nombreux assainissements individuels. De plus, le dysfonctionnement du système semi-collectif du bourg constitue un motif de révision globale de l'assainissement communal.

Une étude de zonage sur le périmètre constructible de la Commune est réalisée par le cabinet B3E en 2008. Associée à une étude de faisabilité de construction d'un ou plusieurs ouvrages d'assainissement collectif, elle aboutit à un projet de construction d'une seule unité de traitement collectif.

Cette unité serait dimensionnée pour 220 équivalents habitants, permettant d'y raccorder 55 habitations existantes (dont 9 déjà en collectif) et 20 nouvelles constructions.

Positionnée au sud-ouest du lotissement Coat Fao, la future installation sera composée d'une station étanche de traitement, et d'une conduite de rejet de l'eau traitée à la rivière.

Le bureau d'étude SOGREAH a été retenu en Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un assainissement collectif. Son rôle est de rechercher le meilleur tracé des réseaux, le phasage du traitement en fonction des branchements, la bonne intégration environnementale du traitement, la fiabilité de la filière et des garanties de traitement, le respect des objectifs de qualité, des règles d'hygiène et de sécurité du personnel, la définition et mise au point des modalités d'exploitation.

Les études, les relations avec les personnes publiques associées et les critères de financement amènent à revoir successivement les projets.

L'avancement des dossiers prévoient la réalisation d'un équipement en début 2013.

Parallèlement, la communauté de communes du pays de Landerneau Daoulas réalise une étude en prévision d'un transfert de compétence (SPAC) à son profit.

